



**PROCÈS-VERBAL DE LA 534<sup>e</sup> RÉUNION  
DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR  
tenue le jeudi 17 novembre 2016 à 12 h au salon rouge de l'UQTR  
(534-17-11-16)**

**Présences :**

M. Ismaïl Biskri, président  
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail  
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales  
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires  
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité  
M. Sylvain Beaudry, trésorier  
M. Ghyslain Parent, secrétaire

**Absence motivée :**

Aucune

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires et Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail assistent également à la réunion.

Ismaïl Biskri, président, anime la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

**CX-534-17-11-16-00** **Projet d'ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des procès-verbaux : 533<sup>e</sup> réunion
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
  1. Correspondance depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016
  2. Dépôt de l'agenda syndical
  3. Retenues à la source de novembre : ARC : s.o.; MRQ : s.o.
- 5) Processus de consultation pour le renouvellement de la convention collective
- 6) Rapport des officiers et des délégations
- 7) Suivi au grief sur le refus de la promotion d'un professeur
- 8) Projet de code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR
- 9) Règle 16 sur le code d'éthique et de déontologie du Syndicat
- 10) Rapport annuel du comité d'étude sur le FDP :
  1. Résultats de l'année 2015-2016
  2. Amendements aux règles de gestion et d'utilisation du FDP
- 11) Demande d'un dégageant d'enseignement
- 12) Affaires nouvelles :
  1. Don au Noël du pauvre
  2. Don à Centraide
- 13) Date de la prochaine réunion : 1<sup>er</sup> décembre 2016
- 14) Levée de l'assemblée

**CX-534-17-11-16-01** **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

**CX-534-17-11-16-02** **Adoption du procès-verbal de la 533<sup>e</sup> réunion du CX**

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 533<sup>e</sup> réunion du comité exécutif tenue le 3 novembre 2016.

---

**CX-534-17-11-16-03 Suites à donner aux dossiers**

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

---

**CX-534-17-11-16-04 Correspondance et information****1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016**

Le président invite les membres à prendre connaissance du courrier reçu et expédié depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et à soumettre leurs questions aux officiers concernés.

On rappelle que la liste des correspondances reçues et expédiées ne concerne que le courrier postal et non les nombreux courriels reçus par le Syndicat.

Cette situation ne lui apparaît pas appropriée.

Le VPRT rappelle que le comité exécutif avait limité, au président, au VPRT, au VPAS, au VPAU et au personnel, l'attribution des nouvelles adresses courriel qui donne accès aux courriels reçus par le Syndicat.

Afin de répondre aux préoccupations du président, il propose d'attribuer au trésorier, secrétaire et à la VPSC une nouvelle adresse courriel qui permettra de prendre connaissance des courriels reçus. Par la suite, il sera de la responsabilité de chacun d'en prendre connaissance.

Après discussion, les membres s'entendent pour assumer les frais reliés à cet ajout (environ 300 \$ par année).

**2. Dépôt de l'agenda syndical**

On précise les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois de novembre 2016. Le président rappelle que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et il est préférable de se référer à la version électronique.

**3. Retenues à la source de novembre : ARC : s.o.; MRQ : s.o.**

Le trésorier précise qu'il n'y a pas eu de remises aux gouvernements puisque les retenues à la source se font une fois par mois.

---

**CX-534-17-11-16-05 Processus de consultation pour le renouvellement de la convention collective**

Le président rappelle qu'il a été impossible de trouver une date permettant aux officiers de discuter de la prochaine négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Il propose donc d'amorcer la rencontre du comité exécutif par ce point considérant que la convention collective vient à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2017 et qu'il faut convenir d'une procédure impliquant les professeurs dans cette démarche.

Le VPRT indique que le comité des relations de travail réfléchit depuis plusieurs semaines aux enjeux et à la stratégie devant être utilisée pour la prochaine négociation.

Les discussions aux comités paritaires et les dossiers traités au cours des dernières années ont permis de dresser une liste de thèmes qui devraient faire l'objet de modifications. Le CRT a aussi pris connaissance du sondage réalisé en 2012 et des thèmes abordés par les groupes de discussions formés à ce moment. Il serait également intéressant de faire une analyse des conventions collectives des professeurs dans les universités québécoises.

Après discussion, les membres invitent le CRT à déposer, lors de la prochaine réunion du comité exécutif, un plan de travail sur les thèmes qui pourraient faire l'objet des prochaines négociations et sur les moyens à utiliser (sondage-groupes de discussion-consultation, etc.). Il serait souhaitable que les opérations déterminées débutent en janvier 2017.

**CX-534-17-11-16-06 Rapport des officiers et des délégations****Président**

- Le président mentionne qu'il a fait quelques interventions médiatiques sur le projet de code d'éthique de l'UQTR. Le recteur McMahon a confirmé dans les médias que le code d'éthique prévu visait à encadrer les sorties publiques des membres du personnel.
- Le président indique qu'il a assisté à la rencontre du comité des affaires universitaires et qu'il a animé la rencontre préparatoire des membres de la commission des études.

**Comité des relations de travail (CRT)**

- Le VPRT fait le point sur le cheminement des griefs et des dossiers du comité des relations de travail depuis la dernière réunion du comité exécutif.
- Le VPRT signale qu'il y a eu une entente avec la Direction sur le calcul des montants à verser dans les fonds départementaux de recherche découlant de la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective. Les fonds devraient être versés à la fin du mois de novembre.
- Le VPRT indique que, considérant l'importance du grief, il a demandé à Me Gabriel Hébert-Tétrault de s'associer à Me McManus dans la préparation des audiences arbitrales reliées à l'embauche des professeurs le 1<sup>er</sup> décembre plutôt que le 1<sup>er</sup> juin comme prévu à la convention collective.
- Le VPRT mentionne que dans le cadre du grief sur le rôle des administrateurs délégués, la Direction a renoncé à nommer un conseiller technique au comité de présélection des départements.
- Le VPRT présente le dossier d'un professeur dont la procédure d'évaluation pour le renouvellement d'un premier contrat est entachée de plusieurs irrégularités. Le CRT a aidé le professeur dans le cheminement de son dossier afin de le soutenir moralement. Le comité d'évaluation recommande tout de même le renouvellement de son mandat.

**VPAS**

- La VPAS indique qu'elle travaille actuellement à l'analyse des dégagements de recherche et des dégagements discrétionnaires en lien avec les activités données en supplément de tâche. Les résultats de cette analyse pourront être présentés au prochain conseil syndical dans le cadre du suivi à la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective.

**VPAU**

- Le VPAU mentionne que le comité des affaires universitaires s'est réuni le 16 novembre dernier. Il y fut question des prochains sondages à réaliser sur la perception des professeurs sur les services offerts par l'UQTR. Le comité a convenu de rencontrer le prochain vice-recteur à l'administration aux finances afin de lui présenter le sondage réalisé sur les services sous sa responsabilité.
- Le VPAU indique que lors de cette rencontre, le comité a longuement discuté avec le directeur général de la Fondation de l'UQTR et la directrice du développement philanthropique sur les projets de recherche des professeurs financés par la Fondation. La Fondation s'est engagée à fournir au Syndicat la liste des projets de recherche financés au cours de l'année 2015-2016.
- Le VPAU signale que la professeure Liette St-Pierre du Département des sciences infirmières s'est jointe au CAU à titre de représentante des professeurs de la commission des études.

**Le VPAU quitte la rencontre à 13 h 45**

**VPSC**

- La VPSC indique que les travaux du comité de sélection pour le poste de doyen de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) débutent la semaine prochaine.

**Trésorier**

- Le trésorier indique qu'il y a eu une rencontre du comité d'étude sur le fonds de défense professionnel du Syndicat le 9 novembre dernier.
- Le trésorier mentionne qu'il a assisté à la réunion du comité des affaires universitaires.
- La Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) a participé à la consultation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur le projet de création d'un conseil des universités.

**Secrétaire**

- Le secrétaire rapporte que lors de la dernière assemblée départementale, les professeurs de son département ont signalé qu'ils souhaitent que le Syndicat aborde les questions reliées aux taux de remboursements des frais de transport et de séjour de l'UQTR et à la reconnaissance du travail des responsables académiques des stages lors de la prochaine négociation.
- Lors de cette rencontre, les professeurs se sont déclarés solidaires avec le Syndicat pour dénoncer le projet de code d'éthique de l'UQTR.

**Retour du VPAU à 14 h 30****CX-534-17-11-16-07 Suivi au grief sur le refus de la promotion d'un professeur**

Le VPRT rappelle qu'à la suite du refus des représentants du Syndicat au comité de promotion pour l'année 2016 à rencontrer les procureurs syndicaux, il a informé ces derniers que le comité exécutif renonçait à appuyer le professeur qui souhaitait contester le refus de sa demande de promotion.

M<sup>e</sup> Gabriel Hébert-Tétrault a réagi à cette position par un avis juridique indiquant les tenants et les aboutissants d'une telle décision. Cet avis a d'ailleurs été expédié aux membres du comité exécutif.

L'avis de M<sup>e</sup> Hébert-Tétrault souligne que les devoirs de représentation du Syndicat quant aux intentions du professeur l'obligent à approfondir l'enquête permettant de connaître le processus suivi par le comité de promotion pour le traitement du dossier du professeur. Agir autrement pourrait inciter le professeur à déposer une plainte à la commission du travail contre le Syndicat pour défaut de représentation.

Le procureur syndical propose donc que les deux représentants syndicaux au comité de promotion, qui sont également officiers du comité exécutif du Syndicat, rencontrent volontairement M<sup>e</sup> McManus, sous le sceau de la confidentialité, afin de discuter du traitement du dossier du professeur.

Le VPRT profite de l'occasion pour rappeler l'importance pour les officiers du comité exécutif de ne pas siéger à des comités susceptibles de prendre des décisions qui pourraient être contestées par des professeurs : comités d'évaluation départementaux, comité de promotion, comité d'embauche, etc.

Après discussion, le VPAU et le secrétaire acceptent de rencontrer volontairement M<sup>e</sup> McManus afin de discuter, à huis clos, le dossier du professeur qui envisage de contester la décision du comité de promotion de rejeter sa demande de promotion.

**CX-534-17-11-16-08 Projet de code d'éthique des membres du personnel de l'UQTR**

Le président indique que les médias commencent à s'intéresser au projet de code d'éthique de l'UQTR. Le prochain numéro du bulletin *Le point d'ancre*, qui sortira au début de la semaine prochaine, précisera la position du comité exécutif. Le projet de code d'éthique et la résolution du conseil syndical rejetant le projet ont été acheminés à l'ensemble des professeurs. Lundi prochain, l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) se réunira pour discuter de la question et une rencontre est prévue avec le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) et des représentants du comité exécutif du Syndicat. Le président, le secrétaire et le conseiller aux affaires universitaires assisteront à cette rencontre.

Comme le point est à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil syndical, le président souhaiterait échanger avec les officiers sur la stratégie à suivre dans ce dossier. Le président termine en signalant qu'il a eu l'occasion récemment de lire le code d'éthique des professeurs de HEC et il croit que ce code est approprié pour des professeurs d'université. Il souligne aussi qu'il a reçu des commentaires de professeurs indiquant que le projet de l'UQTR était plus un code de déontologie qu'un code d'éthique. Le président propose une période de plénière afin de discuter du sujet.

À la fin de la plénière, les membres conviennent :

- De réaffirmer la volonté du comité exécutif de rejeter la version actuelle du projet de code d'éthique de l'UQTR;
- De prendre tous les moyens appropriés pour contester le projet;
- De proposer à la Direction de l'UQTR l'adoption d'un code d'éthique pour les professeurs sur le modèle de celui des HEC;
- De former un comité de travail sur l'élaboration d'un code d'éthique pour les professeurs;
- D'informer le conseil syndical de cette position.

**CX-534-17-11-16-09 Règle 16 sur le code d'éthique et de déontologie du Syndicat**

Le conseiller aux affaires universitaires indique qu'à la suite de la rencontre du conseil syndical d'octobre dernier, il a communiqué avec le professeur François Gauthier, délégué du Département de génie industriel, afin de mieux connaître les commentaires qu'il avait formulés sur le projet de code d'éthique du Syndicat.

Les officiers prennent connaissance d'une nouvelle version du code qui tient compte des commentaires du professeur Gauthier.

Les membres se déclarent en accord avec cette nouvelle version du code.

Cette nouvelle version du code d'éthique et de déontologie sera déposée à la prochaine réunion du conseil syndical.

**CX-534-17-11-16-10 Rapport annuel du comité d'étude sur le FDP****1. Résultats de l'année 2015-2016**

Le trésorier présente le rapport 2015-2016 du fonds de défense professionnel des professeurs (FDP).

Le 9 novembre dernier, le comité d'étude sur le FDP (CEFDP) a rencontré les courtiers gestionnaires du fonds afin de faire le point sur la dernière année et connaître les perspectives pour la prochaine.

Au 30 septembre 2016, le fonds s'élevait à plus de 4,5 M\$ et avait enregistré un rendement de 7,15 % pour la dernière année.

**Évolution du FDP pour l'année 2015-2016**

	<b>RBC</b>	<b>FBN</b>	<b>VMD</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur au marché le 01-10-2015</b>	1 498 542 \$	1 470 237 \$	1 127 358 \$	4 096 137 \$
Dépôt	90 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	160 000 \$
<b>Valeur au marché 30-09-2016</b>	1 701 590 \$	1 615 567 \$	1 245 190 \$	4 562 347 \$
<b>Écart</b>	203 048 \$	145 330 \$	117 832 \$	466 210 \$
<b>Moins dépôt</b>	1 611 590 \$	1 580 567 \$	1 210 190 \$	4 402 347 \$
<b>Rendement net</b>	7,54 %	7,50 %	7,35 %	7,48 %
<b>Rendement annoncé par le courtier</b>	6,93 %	7,33 %	7,20 %	<b>7,15 %</b>
Frais de gestion	14 961 \$	16 609 \$	5 545 \$	37 115 \$
% sur la valeur du FDP au 30-09-2016	0,88 %	1,03 %	0,45 %	0,81 %
Source : Rapports des courtiers				

Après avoir répondu aux questions des officiers, considérant les rendements affichés par chacun des courtiers, le trésorier recommande de répartir les sommes disponibles en 2016-2017 également entre les trois firmes de courtage.

**2. Amendements aux règles de gestion et d'utilisation du FDP**

Le trésorier signale que le comité d'étude propose deux amendements mineurs à la règle 3 sur la gestion du fonds et à la règle 8 sur l'utilisation du fonds.

Pour la gestion du fonds, il s'agit d'ajouter la possibilité pour les courtiers d'investir jusqu'à 20 % du fonds dans des placements à capital protégé plutôt qu'à capital garanti. Il s'agit de donner une marge de manœuvre supplémentaire aux courtiers avec peu de risques supplémentaires.

Pour l'utilisation du fonds, il s'agit d'augmenter la réserve permettant de prolonger de 30 à 45 jours la période de versement du salaire net des professeurs en cas de conflit de travail.

Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante :

(2016CX-534-17-11-R166)

CONSIDÉRANT la règle 3 sur la gestion du FDP;

CONSIDÉRANT la règle 8 sur l'utilisation du FDP;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'étude sur le FDP;

Sur proposition du trésorier, appuyée par la VPSC, il est résolu de recommander au conseil syndical d'adopter les amendements proposés aux règles 3 et 8 sur la gestion et l'utilisation du fonds de défense professionnel tel que spécifié dans le document annexé à la présente résolution.

**Le trésorier quitte la rencontre à 16 h**

**CX-534-17-11-16-11 Demande d'un dégagement d'enseignement**

Le président indique qu'il a reçu un courriel du professeur Pierre Baillargeon du Département de psychoéducation et représentant du Syndicat au Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives de l'UQ (CIRRAC) et au comité de

négociation du régime de retraite de l'UQ, demandant au Syndicat un dégage- ment d'enseignement afin de lui permettre de poursuivre son mandat.

Il invoque que les rencontres de négociation sur le régime de retraite se multiplient et que sa charge de cours ne lui permet pas d'être aussi disponible qu'il le souhaiterait.

Il demande un dégage- ment pour janvier 2017.

Le président rappelle que le Syndicat ne dispose plus de dégage- ments d'enseignement pour l'année 2016-2017. Il manque 1,25 dégage- ment à la banque syndicale.

Après discussion, les membres reconnaissent qu'il est important, compte tenu de son expérience, que le professeur Baillargeon poursuive son travail au comité de négociation du régime de retraite. Il est donc convenu d'offrir à M. Baillargeon un dégage- ment d'enseignement pour l'année 2017 qui sera réparti à 25 % par session à compter de la session hiver 2017.

#### **CX-534-17-11-16-12 Affaires nouvelles**

##### 1) Don au Noël du pauvre

La VPSC indique que le comité des services à la collectivité a décidé de verser une contribution de 200 \$ pour le dîner au spaghetti de l'UQTR au profit du Noël du pauvre.

Des membres du comité considéraient ce don comme trop modeste.

Considérant la marge de manœuvre dont dispose le CSC, il fut donc convenu de demander au comité exécutif de bonifier la contribution.

Après discussion, les membres conviennent de maintenir le don du CSC.

##### 2) Don à Centraide.

Le président indique que le Syndicat a reçu une demande de l'UQTR afin de contribuer à la collecte de dons pour Centraide Mauricie.

En 2014, le Syndicat a versé une contribution de 500 \$.

Après discussion, les membres conviennent de verser une contribution de 500 \$ à la campagne de sollicitation de Centraide Mauricie à l'UQTR pour l'année 2016.

#### **CX-534-17-11-16-13 Date de la prochaine réunion**

Les officiers conviennent de tenir la prochaine réunion du comité exécutif le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

#### **CX-534-17-11-16-14 Levée de l'assemblée**

La réunion est levée à 16 h 50.

---

Ismaïl Biskri  
Président

---

Ghyslain Parent  
Secrétaire